

Les cahiers d'Ac.Sé

Février 2013

Projets migratoires et intégration des victimes de la traite

Actes du 19^{ème} séminaire Ac.Sé
Paris, 3 décembre 2012



Sommaire

Les migrations : un enjeu global Monika DAC, sociologue, politologue, doctorante en Sciences politiques	page 2
Migrations au féminin : état des lieux, enjeux et perspective Monika DAC, sociologue, politologue, doctorante en Sciences politiques	page 6
Migration et transnationalisme Giovanni Giulio VALTOLINA, Professeur, Université Cattolica del Sacro Cuore, Milan, Italie	page 9
Intégration et interculturalité : la médiation interculturelle Roxana BOLDOR, Formatrice, Institut d'Enseignement Supérieur de Travail Social, Nice	page 18
Accueil et intégration en France, d'après les résultats du projet FIIT Federica MARENCO, Coordinatrice du Dispositif National ac.Sé	page 23

Les migrations : un enjeu global

Monika DAC. Sociologue, politologue, doctorante en Sciences politiques

Au cours du XX^{ème} siècle, les migrations internationales ont concerné quelques pays d'accueil. Le changement est arrivé avec les années 80, quand les pays du Sud-est asiatique, d'Europe de l'est et d'Afrique centrale ont commencé à devenir des pays sources des migrants.

Aujourd'hui sur environ 6 milliards de personnes, **220 millions migrent**, ce qui ne constitue que **3% de la population mondiale**. Cela montre qu'un phénomène somme toute petit est devenu un problème et un phénomène majeur.

Dans un monde mondialisé, où les flux de capitaux sont si aisés, on peut s'étonner sur le fait qu'au contraire la migration peut poser des problèmes.

Les flux migratoires sont fluides et changeants. Les migrations se sont déplacées au centre de l'espace mondial depuis les années 60, c'est-à-dire que tous les pays sont concernés par les migrations, soit en tant que pays d'accueil, de transit ou de départ.

Les caractéristiques des flux migratoires que nous pouvons identifier sont :

- ✓ L'accroissement de la mobilité
- ✓ Une diversification des flux à partir des années 80
- ✓ Les migrations transformées en un phénomène majeur dans l'espace mondial aujourd'hui

Nous pouvons entendre des discours simplistes sur le phénomène des migrations, mais en réalité il est très complexe, et beaucoup plus fascinant.

Une définition

La migration internationale est définie comme le mouvement de populations, d'individus, des femmes et des hommes, qui implique le passage des frontières. Ce dernier élément (le passage des frontières) est très important.

Sur la totalité des déplacements des personnes dans le monde aujourd'hui, 75% des déplacements sont des déplacements internes et seulement **25% sont des déplacements impliquant le passage de frontières**.

Exemples de déplacements internes :

- ✓ 4 millions de personnes sont déplacées à l'intérieur de la Colombie suite à un conflit interne qui dure depuis plus de 40 ans,
- ✓ le Sud Soudan compte 4 millions de déplacés, où nous retrouvons les camps de réfugiés les plus grands, dangereux et pauvres du monde.

Le terme « migration internationale » s'applique au déplacement de la population entraînant un changement de résidence d'un Etat à un autre et un changement de statut juridique voire de nationalité (régularisation, statut de réfugié...).

Quelques données chiffrées

La majorité des êtres humains bougent peu, 86% des hommes et des femmes dans le monde ne se sont jamais déplacés.

La migration internationale n'a cessé de croître. En 1975 elle concernait 77 millions d'individus, à la fin du siècle dernier, 150 millions. De nos jours, elle représente 220 millions de personnes.

D'un point de vue de la répartition

L'idée préconçue indiquant que la majorité des migrations internationales se fait en direction sud/nord, c'est-à-dire des pays pauvres vers les pays riches est fautive.

En effet :

- ✓ 63 millions de personnes migrent des pays du sud vers les pays du nord,
- ✓ 62 millions de personnes migrent des pays du sud vers des pays du sud,
- ✓ 50 millions de personnes sont concernées par une migration nord/nord,
- ✓ 14 millions de personnes sont concernées par une migration nord/sud.

Pour migrer, il faut des ressources. Ce ne sont pas les plus pauvres, ni les moins éduqués, ni les moins diplômés qui migrent. Au contraire, les personnes qui migrent sont des personnes qui ont des ressources et qui sont intellectuellement en capacité de décider de partir.

Un autre chiffre intéressant concerne le montant des fonds envoyés par les migrants dans les pays en voie de développement, qui représente 350 milliards d'euros en 2011, soit 4 fois plus que l'aide publique internationale au développement.

Qui migre ?

Au cours de la première moitié du XX siècle, les individus avaient une plus grande facilité de migrer qu'actuellement. Il était plus simple aussi de catégoriser les migrants : les travailleurs et les travailleuses, les réfugiés... Alors qu'aujourd'hui, nous sommes face à un monde beaucoup plus complexe et ça devient de plus en plus compliqué de catégoriser des migrants selon des motifs des migrations. Les mouvements des populations ont existé depuis toujours. Ces sont des politiques et des lois encadrant ce phénomène qui changent. Les politiques de plus en plus restrictives rendent les migrations de plus en plus ardues et difficiles, voire risquées. Les migrants s'adaptent à cette réalité ce qui fait qu'il est de plus en plus difficile de clairement discerner les motifs de migration affichés par des migrants eux-mêmes.

Une nouvelle catégorie de migrants est apparue à partir des années 90. Il s'agit des migrants « climatiques », c'est-à-dire des personnes qui ont été obligées de quitter leurs pays de résidence à cause des problèmes climatiques (tsunamis, cyclones...). Les chercheurs estiment qu'en 2050, il y aura 200 millions de réfugiés climatiques : par exemple le Bangladesh sera particulièrement touché par ce phénomène car suite à la fonte des neiges de l'Himalaya il sera concerné par des inondations de plus en plus violentes.

Pourquoi les personnes migrent-elles ?

Les inégalités croissantes dans le monde contemporain constituent l'une des principales sources des migrations. Le premier facteur d'inégalité est la naissance dans un pays précis. A ce facteur principal d'inégalité s'ajoutent d'autres:

1. l'instabilité politique et économique,
2. l'enjeu démographique et son corollaire l'urbanisation galopante,
3. les facteurs climatiques de plus en plus fréquents.

1. **La situation économique et l'instabilité politique dans le pays de résidence des migrants :** les inégalités de développement économique sont le premier facteur de migration et les instabilités politiques sont la source du déplacement de millions de personnes. Depuis les 20 dernières années, les pays qui ont provoqué le plus les déplacements internes et internationaux sont : Afghanistan, Iraq, Colombie, Sri Lanka.

2. **Question démographique et urbanisation :** l'enjeu démographique est l'un des plus importants dans le monde à l'horizon de 2050. Selon les chercheurs, à cette date, la population de l'Inde aura dépassé celle de la Chine avec 1,6 milliards d'habitants contre à 1,3 milliards en Chine. Les autres pays concernés par l'augmentation de la population seront : les Etats-Unis, le Pakistan, le Bangladesh, le Brésil et le Nigéria.

Parallèlement, le vieillissement deviendra préoccupant. Ce vieillissement touchera bien évidemment l'Europe. C'est déjà le cas par exemple en Allemagne, Pologne et Irlande.

Pour vous donner un chiffre intéressant :

- ✓ l'âge moyen en Italie en 1950 était de 28 ans et en 2012 il est de 41 ans.
- ✓ Par contraste au Maghreb, l'âge moyen est de 25 ans aujourd'hui et
- ✓ en Afrique subsaharienne il est de 19 ans.

Pour vous donner un chiffre intéressant : l'âge moyen en Italie en 1950 était de 28 ans et en 2012 il est de 41 ans. Par contraste au Maghreb l'âge moyen est de 25 ans aujourd'hui et en Afrique subsaharienne il est de 19 ans. Cette démographie particulière provoque le chômage chronique dans les pays du Sud qui constitue une source importante d'instabilité. Elle s'accompagne aussi d'une urbanisation intensive. D'ici 2050 on s'attend à une croissance du nombre d'urbains notamment dans les pays pauvres, avec un taux d'urbanisation de 70% de la population mondiale.

De nos jours, 500 millions de personnes vivent dans des mégapoles de plus de 10 millions d'habitants. En milieu du 21ème siècle, l'urbanisation grandissante entrainera la formation des bidonvilles autour de ces mégapoles.

Cette urbanisation s'accompagne de l'amélioration du niveau d'éducation et de l'accès à l'information qui constitueront les facteurs importants des migrations futures.

3. **Les facteurs climatiques :** En Afrique, la désertification touche 1.5 milliards de personnes. 4.5 milliards de personnes n'ont pas assez d'eau dans le monde aujourd'hui. En 2010, 38 millions de personnes ont du quitter leur pays à cause de nécessité climatique. Il s'agit d'un chiffre officiel, donc nous pouvons imaginer que le nombre réel est bien plus important.

Il est clair et évident que ces facteurs climatiques vont entrainer des instabilités politiques et sociales dans le pays en question et vont pousser les gens à migrer vers des pays plus sûrs.

A ces 3 grands motifs de déplacement, nous pouvons ajouter deux facteurs conjoncturels :

- ✓ la guerre contre le terrorisme depuis le 11 septembre 2001,
- ✓ la crise économique depuis 2008.

La guerre contre le terrorisme a une influence majeure sur la gestion des flux migratoires notamment à travers une obsession sécuritaire née suite aux attentats du 11 septembre.

Les contrôles aux frontières sont de plus en plus importants, les politiques migratoires dans les pays d'accueil de plus en plus restrictives et les contrôles des personnes migrantes de plus en plus fréquents. A titre d'exemple, les centres de rétention sont de plus en plus présents dans le monde et de moins en moins soumis au contrôle des ONG ou des experts indépendants. Le nombre d'enfants enfermés dans les centres de rétention administratifs dans le monde augmente d'une manière extraordinaire, malgré l'interdiction d'enfermement des mineurs, inscrite dans le droit international.

La crise économique exerce aussi son influence, elle est très visible surtout en Europe où nous observons le retour de certains migrants à leur pays d'origine car le chômage et la xénophobie augmentent (le cas des Polonais en Angleterre). Dans un autre sens, les jeunes Grecs, Espagnols ou Irlandais touchés par le chômage dans leur pays partent massivement à l'étranger.

Conclusion

Lors de mon intervention aujourd'hui, j'ai surtout essayé d'abattre les idées reçues relayées par les médias et les hommes et les femmes politiques au sujet des migrations internationales dont notamment celle d'une horde des migrants pauvres du Sud prête à envahir les pays riches. Je souhaite souligner à quel point, la politique menée aujourd'hui a dû mal à répondre de façon adéquate à ce phénomène complexe, qui impliquera dans les années à venir des changements sociaux d'une grande importance et des crises humanitaires majeures.

.

Migrations au féminin : état des lieux, enjeux et perspectives

Monika DAC. Sociologue, politologue, doctorante en Sciences politiques

La féminisation des flux migratoires est une donnée objective admise par tous, les femmes représentent la moitié des flux migratoires. Il est intéressant d'étudier les migrations à partir du **concept de genre**, un outil conceptuel qui nous permet de mieux comprendre les enjeux de la migration des femmes.

Le genre est un système de bi-catégorisation hiérarchisée entre les sexes, les hommes et les femmes, mais aussi entre les valeurs et les représentations qui leurs sont associées. Cela signifie que nous opérons une sorte de rupture avec l'essentialisme, nous allons plutôt admettre une idée selon laquelle le masculin et le féminin sont des produits d'une construction.

Nous adoptons une perspective rationnelle. Le féminin et le masculin sont le produit d'un rapport social, une construction qui se fait grâce ou à cause des rapports aux autres. Nous ne pouvons pas étudier un groupe de genre sans le dans nos rapports avec les autres. Nous ne pouvons pas étudier un groupe de genre sans le rapport à un autre groupe. Nous sommes en présence d'un rapport de pouvoir, d'une asymétrie, d'une hiérarchie entre les hommes et les femmes, même si ces rapports de pouvoir sont multiformes, sans cesse changeants selon la société et son évolution, ces rapports de pouvoir entre les genres s'imbriquent dans d'autres systèmes (politique, familial..).

Les rapports de genre sont toujours imbriqués dans d'autres rapports de pouvoir. Cette dimension est intéressante, et on l'appelle « **l'intersectionnalité** » (d'après la juriste américaine Kimberlé CRENSHAW).

K. CRENSHAW est une juriste afro-américaine qui a constaté que toutes les recherches faites sur les discriminations des femmes aux USA étaient basées sur le vécu et l'expérience des femmes blanches et ne prenaient pas en compte la dimension raciale. A partir de ce constat d'une ignorance de la spécificité de la situation des femmes noires aux Etats Unis, elle a proposé un concept de l'intersectionnalité qui implique la prise en compte des différentes formes/axes de discriminations. On peut être discriminé parce qu'on est une femme, parce qu'on est une femme noire, parce qu'on est une femme musulmane, parce qu'on est une femme migrante, originaire d'un pays particulier, ou parce qu'on est une femme migrante sans papier. Crenshaw propose d'étudier ces différents axes de discrimination ensemble pour mieux rendre compte de la réalité des femmes dans le monde. Ce concept semble être particulièrement fécond dans l'étude des migrations internationales des femmes parce qu'il nous permet de mieux analyser la complexité de la situation des femmes migrantes tant dans les pays de départ que dans les pays d'accueil.

Malheureusement, la théorie du genre n'est pas unanimement vue comme nécessaire, et encore moins incontournable dans les recherches sur les migrations. Elle est rarement prise en compte même si il y a un accroissement de travaux sur ce sujet depuis environ 20 ans. Ce manque d'intérêt porté sur les migrations des femmes vient du fait que les **recherches internationales sur les migrations sont plus axées sur les causes de la migration et moins sur les acteurs qui migrent.**

Les données démographiques montrent une féminisation des migrations, notamment en ce qui concerne certaines zones de départ comme la Chine, l'Amérique du Sud, les Philippines mais aussi en

ce qui concerne les régions de destination : comme l'Europe du Sud. Cette féminisation des flux migratoires est aussi provoquée par le vieillissement de la population de pays européens et par le développement des figures professionnelles du « care », c'est-à-dire des métiers liés aux soins à la personne, métiers qui sont assurés le plus souvent par les femmes migrantes.

La recherche sur la féminisation des migrations démarre avec les travaux pionniers des féministes durant les années 60-70 ; elles se sont intéressées au travail domestique. C'est à ce moment là qu'on commence à dire que le travail n'est pas seulement travailler dans une usine ou dans une entreprise, mais c'est aussi le travail à la maison, le travail domestique. Dans les pays riches, le travail domestique est assuré par les femmes migrantes. D'où l'intérêt naissant pour le travail "féminin" et les femmes migrantes.

Il faut savoir que la vision des migrations qui était imposé à l'époque était d'une migration masculine. Après la guerre, les migrants arrivés en France sont essentiellement des hommes seuls qui viennent travailler en France. La femme est absente. Si elle apparaît c'est timidement dans les années 1970, lorsque le problème du regroupement familial se pose avec un flux important des familles qui migrent pour rejoindre en général l'homme. Mais si on regarde de plus près, on peut s'apercevoir que même avant cela, la femme migrait aussi. Même si les recherches sont sommaires sur ce sujet, on sait qu'après guerre, des femmes aussi migraient pour chercher du travail.

La femme migrante était vue comme une personne dépendante, passive, qui n'a pas décidé de son destin, mais qui a vu son mari partir pour des raisons économiques, et qui a décidé de le rejoindre une fois que c'était possible. La vision que nous pouvions avoir de la migration était donc surtout une vision de la migration masculine et la migration féminine était plutôt celle des personnes passives et sans ressources. **Cette idée est fautive** car des études montrent que les femmes avaient des véritables projets migratoires. A partir des années 70 de plus en plus de femmes quittent leur pays d'origine pour des raisons économiques, pour travailler et subvenir aux besoins de leur famille. A partir de la première crise économique des années 70 et la fermeture de l'emploi aux migrants ce sont les femmes migrantes qui arrivent à trouver des emplois dans le secteur des services à la personne.

Un chiffre intéressant : après la seconde guerre mondiale, les femmes constituent environ 40% de la population migrante. Actuellement ce chiffre s'élève à 55%.

Lorsqu'en 1974-1975 la problématique de la migration des femmes attire l'attention des chercheurs, des pouvoirs publics et des médias, ce n'était pas parce que les femmes migrantes étaient plus visibles ou avaient changé leur comportement. Leur rôle économique et leur travail dans le secteur des services à la personne sont devenus désormais reconnus.

En 1974 l'arrêt de l'immigration permet de déplacer le regard sur d'autres aspects des flux migratoires. Il y a une prise de conscience du fait que la migration n'est pas que temporaire, et que les migrants vont peut-être rester et s'établir en France. La question sociale de la migration va donc apparaître à ce moment là et parallèlement, la reconnaissance des femmes dans les flux migratoires. C'est pendant ces années qu'on assiste au développement du regroupement familial qui s'intensifie.

En 1981/82 la régularisation des migrants, fait venir en France beaucoup de femmes et d'enfants.

Un seul changement est à repérer à **partir de 1970**, c'est le nombre de femmes qui ne migrent pas du tout dans le cadre du regroupement familial. **Elles migrent seules, de manière indépendante** et deviennent le soutien principal de la famille restée au pays. Cette décision migratoire va avoir obligatoirement un impact sur leur vie, sur leur famille et sur leur couple. Souvent ces femmes partent d'un contexte très patriarcal où c'est le mari est censé de subvenir aux besoins de la famille. Mais puisque les hommes ne peuvent pas migrer car il n'y a pas de travail pour eux, les femmes sont

recherchées dans le cadre des services à la personne. C'est par exemple le cas des femmes philippines qui migrent beaucoup aux Etats Unis, elles s'établissent dans un contexte difficile et parfois leur travail n'est pas déclaré. Les psychologues sociaux ont fait des études sur les difficultés de ces femmes qui ne comprennent pas pourquoi elles ont été obligées de partir alors que c'est à l'homme de s'occuper de sa famille. Beaucoup de ces femmes témoignent d'une réelle souffrance provoquée par l'inversement des rôles. Les rôles masculins et féminins qu'on joue dans nos sociétés sont finalement des constructions sociales. Quand on change d'un contexte qu'on connaît bien, quand on se détache et qu'on perd nos repères, le retour est difficile, voire impossible dans certains cas.

100 millions de femmes partent chaque année pour s'établir et travailler dans un autre pays. Elles sont appelées par les besoins des pays riches, notamment dans le domaine des services à la personne.

La féminisation des flux migratoires renvoie à deux phénomènes l'un de **nature quantitative** qui signifie qu'il y a un accroissement du nombre de femme dans les flux migratoires par rapport aux hommes et l'autre de **nature qualitative** c'est-à-dire que la femme migre de manière de plus en plus autonome et indépendante puisque c'est elle qui initie son départ.

La femme migrante est souvent perçue comme une mère de famille, celle dont le coût est le plus élevé pour la société d'accueil puisqu'elle ne travaille pas, celle qui est responsable s'il y a un problème dans le couple.

Des recherches importantes se penchent sur le concept de **la maternité transnationale**. Malheureusement les pouvoirs publics essaient d'utiliser ces recherches, dans une optique de culpabiliser les femmes. On va par exemple travailler sur les effets de l'absence d'une femme sur le développement des enfants et pas du tout sur les raisons qui poussent ces femmes à partir.

Migration et transnationalisme

Giovanni Guilio VALTOLINA, Professeur, Université Cattolica del Sacro Cuore, Milan, Italie

Je vais aborder la question des migrations, et en particulier les migrations familiales. Et ensuite, je vais aborder la question du regroupement familial qui a pour conséquence la question du transnationalisme comme nouvelle forme de migration.

Des théories qui expliquent la migration en tant que processus familial (synthèses de théories et de recherches.)

La nouvelle économie des migrations propose une nouvelle définition de la migration comme stratégie familiale face aux échecs du marché et des systèmes de protection. Beaucoup de théories expliquent que même si c'est l'individu qui part, la migration est une décision familiale.

La théorie des réseaux est assez récente (années 90) et met en évidence la nature relationnelle des migrations et les fonctions d'adaptation et de sélection (en fonction du genre et des générations) des réseaux familiaux. Cela transmet au mouvement migratoire une dynamique d'autopropulsion. C'est-à-dire que les mouvements migratoires sont liés à la famille dans la mesure où les migrants migrent vers les pays où il y a déjà des membres de leur famille (dans le sens de famille élargie).

Les études de genre analyse le fait que lorsque les femmes migrent et que leur migration augmente, cela provoque des changements du rôle et de la perception de la femme à la fois dans le pays d'origine, et dans le pays de destination.

Le welfare magnet effect est une théorie développée par les Sciences politiques : il souligne les bénéfices de welfare dans la genèse des mouvements migratoires et dans leur direction. Ce n'est pas l'individu qui migre mais la famille, car dans les pays de destination, il existe un modèle de prise en charge sociale (école, sécurité sociale, allocations..) de la famille qui est attractif.

La perspective générationnelle et du cycle de vie prend en compte les différentes attentes qui sont liées aux étapes du cycle de la vie et qui caractérisent les différentes générations impliquées dans les projets migratoires familiaux.

La philosophie du co-développement. Nous retrouvons cela dans le fait que ces dernières années, l'Union Européenne a proposé beaucoup d'appel à projets sur le co-développement. Le fait de migrer apporte des bénéfices non seulement aux pays d'origine mais aussi aux pays de destination. La migration concerne tous les pays, et de là émerge donc le **phénomène du transnationalisme** et des bénéfices qui existent pour les deux pays (accueil et départ).

Si on parle de migration comme processus familial, la femme a un rôle central dans la migration. Cela nous amène à aborder la question du **partage international du travail.**

Dans la plupart des sociétés, un nombre grandissant de femmes ont un travail rémunéré. Si jusqu'à il y a quelques décennies, c'étaient surtout les hommes qui avaient la charge de travailler et donc

migrer, maintenant les femmes migrent pour chercher du travail. Par contre, ce qui ne change pas c'est le fait que seules les femmes s'occupent de la famille : des enfants et des parents âgés. Ceci comporte des conséquences importantes notamment sur les pays d'origine. Car chaque femme qui migre pour venir s'occuper des personnes âgées ou des enfants des autres dans les pays de destination, laisse dans le pays d'origine une famille qui n'a plus son point de repère et cela peut avoir des conséquences à long terme sur les sociétés d'origine.

Famille et migrations

La famille, dans le sens de la famille élargie, est l'instance décisionnelle ou l'institution au nom de laquelle un ou plusieurs membres décident de migrer, en fonction des exigences de survie et développement de la famille.

La famille reçoit et gère l'argent envoyé et en détermine son impact sur l'économie de la communauté d'origine. Elle décide comment utiliser cet argent. Selon les cultures, l'argent peut être utilisé pour la prise en charge des personnes âgées ou pour l'éducation des enfants, ou pour autres projets.

Un autre aspect de la famille en tant que sujet qui décide du projet migratoire est ce qu'on appelle le **sacrifice générationnel** : c'est la famille qui décide qui va migrer et quand.

Généralement, le choix porte sur une personne forte, physiquement et psychologiquement, à la fois pour surmonter le voyage ainsi que la vie et le travail dans le pays de destination.

Le sacrifice générationnel concerne souvent **la deuxième génération de migrants**. En effet, en termes de bien-être psychologique, c'est souvent la deuxième génération qui souffre davantage des conséquences de la migration. Les migrants de la deuxième génération n'ont pas les racines du pays d'origine comme peuvent l'avoir les parents et n'ont pas encore été intégrés et acceptés comme le sont les générations suivantes. Pour la France, cela concerne davantage la migration qui vient peut-être d'Europe Centrale et Orientale car la migration de ces pays est plus récente.

La famille a un rôle décisionnel central non seulement pour le départ de la migration mais aussi en cas de retour. **Elle décide le début et la fin du projet migratoire**. Après la crise de 2008, les migrants qui ont perdu leur emploi ont commencé à avoir une migration de retour, mais ce retour n'a pas été décidé par les individus mais plutôt par les familles d'origine.

Il faut aussi souligner qu'en Europe, **la législation en matière de migration fait référence à l'individu** et à la migration économique. Les services sont conçus pour l'individu, et ne prennent pas en compte la famille qui migre, car ils se basent essentiellement sur un modèle ancien d'il y a plus de 20 ans, où c'était l'individu et non pas la famille qui migrerait.

Les avantages et les désavantages de la migration familiale par rapport aux pays d'origine et de destination

Le point de vue des pays des destinations : les « avantages » de la migration familiale

La famille migrante :

- ✓ fait moins peur que le migrant seul. Il n'y a pas d'explications rationnelles, mais c'est un ressenti partagé par la plupart des pays de destination. **La présence d'une famille migrante**

- est plus rassurante.** Cela favorise l'intégration, la normalisation et l'acceptation sociale des migrants.
- ✓ soutient la **croissance démographique** et le renouvellement de la population active des pays de destination.
 - ✓ **renforce le pluralisme culturel.** La famille migrante pousse le pays de destination à se confronter avec des cultures différentes, en faisant progresser les sociétés, même si cela n'est pas automatique, ni sans conflits.
 - ✓ favorise et rend légitime **le développement de la recherche sociale et du travail social.** Elle favorise les stratégies de survie de certaines structures (écoles, professionnels, écoles du soir, protection de l'enfance.). Si l'on pense aux appels d'offre des projets européens, beaucoup de fonds sont mis à disposition pour les programmes d'accompagnement et d'intégration des familles migrantes.

Le point de vue des pays des destinations : les « désavantages » de la migration familiale

La famille migrante :

- ✓ **favorise le processus d'intégration définitive.** Les pays de destinations ne peuvent plus moduler les présences des migrants en fonction des besoins du marché du travail. Si la famille migrante arrive, elle reste. La migration se transforme de question économique en question politique.
- ✓ **pèse sur les structures d'aides sociales, santé, écoles,...** surtout si la migration est « pauvre » et surtout pour la première génération de la famille migrante. Donc la famille migrante alimente la compétition avec les groupes les plus précaires de la population autochtone en ce qui concerne l'accès aux services et aux aides sociales.
- ✓ **modifie définitivement les caractères héréditaires d'un peuple.** La famille migrante remet en question l'idée de nation et **de son identité** basée sur le principe de descendance. Elle oblige à prendre en compte le pluralisme culturel et religieux. Dans chaque société, quand il y a une famille migrante, la société doit repenser ce qu'est la société, et sa nouvelle identité. Ce qui peut poser des problèmes notamment en ce moment en Italie et Espagne.

Le point de vue des pays d'origine : les « avantages » de la migration familiale

La famille migrante :

- ✓ **ralentit la croissance démographique** et donc la pression sur les systèmes d'éducation nationale.
- ✓ représente une **échappatoire pour le chômage**, notamment des jeunes, qui vont chercher du travail à l'étranger.
- ✓ augmente le **nombre de citoyens résidant à l'étranger**, avec un changement de la structuration politique des pays d'origine.

Le point de vue des pays d'origine : les « désavantages » de la migration familiale

La famille migrante :

- ✓ **réduit ou bloque le flux d'argent** envoyé au pays. Ce qui a un impact important sur le budget même des Etats qui imposent des taxes sur l'argent qui arrive de l'étranger. Donc cela fait

- moins de recettes pour les gouvernements. Certains pays encouragent les migrations car le pays vit grâce à cela et à l'argent envoyé au pays.
- ✓ **décourage les investissements** et les retours.
 - ✓ **affaiblit le capital humain**, en dépit de l'image communément répandue des migrants comme étant les plus pauvres qui partent chercher du travail à l'étranger, en réalité les migrants sont les personnes qui ont des ressources pour partir. Ainsi, les pays d'origine sont donc privés des ressources humaines (personnes fortes et diplômées). Par ailleurs, les enfants qui restent dans le pays d'origine alors que les parents sont à l'étranger (left-behind children), ne s'enrichissent pas, mais au contraire on assiste à un affaiblissement de leurs compétences et ils n'arrivent pas à se développer comme ils pourraient le faire si les parents étaient présents.

Types de migration familiale

La migration familiale se caractérise par trois formes différentes :

- ✓ le regroupement familial,
- ✓ la migration commune de plusieurs membres de la famille et
- ✓ la création d'une nouvelle cellule familiale (par exemple le mariage avec un conjoint qui vit à l'étranger).

Le regroupement familial

Au niveau européen, il représente 60% des migrations familiales. Le fait que cela soit la forme de migration la plus répandue ne veut pas forcément dire que c'est la meilleure forme de migration. D'ailleurs, c'est à partir des limites du regroupement familial que nous allons aborder le phénomène du transnationalisme.

L'Union européenne a proposé des indications claires sur le regroupement familial, par le biais d'une directive de 2003. **La directive de 2003** prévoit que :

- ✓ **doivent être autorisés au séjour :**
 - les enfants mineurs non mariés du ressortissant étranger ayant un titre de séjour et son conjoint
 - les enfants mineurs du ressortissant étranger qui en a la garde et qui pourvoit à leurs besoins ou avec l'accord de l'autre parent

Il est impératif de mettre en évidence le lien de dépendance. Le migrant qui demande le regroupement familial doit prouver pouvoir subvenir aux besoins des enfants.

- ✓ **peuvent être autorisés au séjour :**
 - les ascendant directs de premier degré du ressortissant étranger et de son conjoint s'ils sont à la charge et s'ils n'ont pas une assistance adéquate dans le pays d'origine (parents ou grands-parents). Il est mis en avant le concept de dépendance des ascendants qui ne peuvent être seuls au pays.
 - les enfants majeurs qui pour des raisons de santé ne sont pas autonomes
 - le partenaire, non marié, qui a une relation stable et prouvée avec le ressortissant ainsi que les enfants.
- ✓ **ne sont pas autorisés au séjour :**
 - les autres conjoints en cas de mariage polygame

Dans les débats sur le sujet, les pays nordiques voulaient accepter les conjoints de mariages polygames au regroupement familial pour le respect de la culture de l'autre.

La possibilité d'obtenir un regroupement familial peut être discriminatoire.

Cela dépend de plusieurs facteurs.

- **Le statut du demandeur** : migrant temporaire, permanent, naturalisé, citoyen européen qui circule librement dans l'espace européen et son ancienneté de la migration,
- **La relation de dépendance** entre le demandeur et le membre de la famille. Seuls les parents malades par exemple peuvent obtenir le regroupement familial.
- **Le niveau d'intégration du demandeur**. De nombreux états membres de l'Union ont fixé des conditions de revenu minimum et des conditions liées au type de logement. En Italie, par exemple, il faut avoir 35m² par personne. Donc un migrant qui veut faire venir sa femme et son enfant doit avoir un logement d'une superficie égale à 35m² X 3, soit 105m²...

L'interrelation de tous ces critères détermine un accès sélectif au droit au regroupement familial et introduit des discriminations liées à la citoyenneté, au statut juridique, au statut socioculturel, au genre.

Certains aspects du regroupement familial peuvent poser problème et faire qu'il ne soit pas toujours la meilleure forme de migration familiale. En effet, pour obtenir le regroupement familial il faut un statut juridique « fort ».

Mais si un migrant a acquis ce statut, c'est-à-dire s'il a les moyens financiers pour faire venir ses enfants ou sa famille dans le pays de destination, il ne sera peut-être pas obligé de faire venir sa famille car il pourra, par exemple, envoyer de l'argent au pays pour subvenir aux besoins de ceux restés aux pays. Par conséquent, les critères qui déterminent la possibilité ou pas de demander un regroupement familial peuvent paradoxalement le décourager et favoriser plutôt le maintien du lien avec le pays d'origine.

Un autre élément de difficulté concerne les enfants nés dans les pays d'origine et qui viennent rejoindre les parents dans les pays de destination après plusieurs années de séparation.

Ces enfants, qui ont vécu des années en voyant leurs parents une à deux fois par an, se retrouvent à vivre avec leurs parents, qu'ils ne connaissent pas et dans un pays qu'ils ne connaissent pas. Les conflits qui naissent entre parents et enfants sont peut-être plus importants que les avantages du regroupement.

Par ailleurs, le regroupement n'est pas forcément une forme de migration définitive. Les enfants qui bénéficient du regroupement familial retournent souvent dans le pays d'origine. C'est justement le cas des enfants roumains qui rejoignent leurs familles en Europe, notamment en Espagne et en Italie. Dans 60 % de cas, ces enfants décident de retourner en Roumanie, car ils n'arrivent pas à s'adapter au pays de destination. Le retour n'est pas sans problèmes, car après, ils ne sont plus adaptés à la société roumaine, non plus.

Le transnationalisme

Pour faire face aux problèmes liés au regroupement, les familles ont créé le modèle du transnationalisme. D'après la définition anglaise, le **transnationalisme** est :

“a process by which immigrant forge and construct social spots that link together their societies of origin and settlement”, c'est-à-dire un processus à travers lequel un migrant façonne et construit des repères sociaux qui lient ensemble leurs sociétés d'origine et de résidence.

Les éléments les plus importants qui constituent le concept du transnationalisme sont les suivants :

- ✓ **Les liens indissolubles des migrants, notamment de la première génération, avec leur pays d'origine** : à titre d'exemple l'éducation des enfants, ou la naissance des enfants : le choix de comment et où faire naître les enfants est lié à la culture d'origine.
- ✓ **L'échange matériel et symbolique** entre les deux mondes.
- ✓ **L'aisance de mouvement** qui permet de franchir les frontières. Il y a 30 ans, il n'était pas si simple d'imaginer traverser la Méditerranée. En ce qui concerne l'Europe de l'Est, le mur symbolique est tombé et il est plus simple de faire voyager un membre de la famille.

Trois formes différentes de transnationalisme

1. Identitaire	Dimension économique	Dimension politique	Dimension socio-culturelle
C'est une dimension plus psychologique, mais pas pour autant moins importante	Les familles transnationales préfèrent les produits du pays d'origine (par exemple les produits alimentaires)	Ils sont attachés à la vie politique du pays d'origine et ils gardent la citoyenneté du pays d'origine. Ils adhèrent à un parti politique.	Les familles transnationales ressentent de la nostalgie pour leur pays d'origine, qui n'est plus un pays réel mais un pays idéalisé. Leur principal groupe d'identification sociale est celui des conationaux qui résident à l'étranger. Le mythe du retour : les migrants ont la certitude de retourner dans leur pays un jour. Ce qui implique par exemple que leurs maisons ont des meubles du pays d'origine... Ce mythe du retour crée de la confusion pour les enfants.

<p>2. Relationnel</p> <p>On passe ici du contexte individuel à une dimension de relations avec les autres</p>	<p>Dimension économique</p> <p>Les migrants envoient de l'argent et des cadeaux au pays d'origine, non seulement à la famille mais aussi à la communauté, ou à des associations dans les pays d'origine ou dans la ville d'origine. Il s'agit d'une externalisation de l'aide.</p>	<p>Dimension politique</p> <p>L'intérêt constant et systématique pour la politique peut se transformer dans le choix de s'abonner à des journaux ou magazine du pays d'origine.</p>	<p>Dimension socioculturelle</p> <p>Du mythe du retour, on passe à des voyages et des visites régulières et /ou à des relations systématiques à distance entre les membres de la famille vivant dans différents pays ; ou entre amis et proches originaires de la même région.</p>
--	---	--	---

<p>3. Comportemental</p> <p>C'est une dimension pragmatique, car les familles transnationales agissent de manière active à la fois dans le pays de destination et d'origine.</p>	<p>Dimension économique</p> <p>Cette dimension du transnationalisme se traduit par des investissements (activités économiques, achat de maisons, de terrains) dans le pays d'origine. Cela veut aussi dire que les familles transnationales sont amenés à mettre en place des commerces informels entre pays d'origine et de destination, ou des activités « ethniques »</p>	<p>Dimension politique</p> <p>Le migrant transnational soutient les candidats et les partis politiques du pays d'origine, il participe aux élections nationales, sans pour autant se déplacer pour voter. Cela implique aussi la demande de la double nationalité, pour agir sur les deux niveaux.</p>	<p>Dimension socioculturelle</p> <p>La dimension qui prévaut est de participer directement au soutien des événements sportifs, religieux, culturels dans le pays d'origine, faire partie d'organisations culturelles ou sociales du pays d'origine, participer ou soutenir des actions.</p>
---	---	---	--

Les caractéristiques de la famille transnationale

Le choix d'être une famille transnationale est un choix intentionnel et poursuivi activement.

Le choix est fait par la famille et aussi par les états, qui peuvent choisir entre encourager ou non la famille transnationale.

Les membres d'une famille transnationale vivent séparés par les frontières nationales mais ils maintiennent des liens affectifs forts et prouvent des sentiments réciproques d'appartenance à un même groupe (celui qui vit dans le pays d'origine ne se sent pas différent par rapport à celui qui

migre). Parallèlement, le sens des responsabilités est très fort : les parents se sentent responsables pour leurs enfants où qu'ils habitent.

Les femmes et les relations mères/enfants sont des éléments centraux dans les relations transnationales.

La conséquence pour les mères qui ont migré en laissant leurs enfants dans le pays d'origine

Il s'agit de mères transnationales, c'est-à-dire qu'elles n'ont pas déplacé leurs intérêts dans le pays de destination. Elles ont gardé le lien avec le pays d'origine.

Du point de vue psychologique, leur situation est très difficile, car d'après les études, elles souffrent d'anxiété, de culpabilité et de solitude même si le choix d'être mère transnationale est un choix de la famille. Elles ont un sentiment d'impuissance et de manque de leurs enfants, même si elles rentrent de temps à autre au pays, elles estiment ne pas avoir assez de temps pour s'occuper des enfants.

Des stratégies pour surmonter la séparation

D'après les études dans ce domaine, les mères mettent en place des stratégies pour surmonter la douleur de la séparation :

La première de ces stratégies est l'envoi d'argent et de cadeaux en remplacement des soins qu'elles ne peuvent pas prodiguer à leurs enfants.

Une autre stratégie est l'inhibition des émotions : pour ne pas souffrir, les mères essaient de ne pas éprouver des émotions. Elles essaient de moins appeler et de rester le moins en contact avec les enfants pour ne pas souffrir. En faisant cela, elles appauvrissent le lien avec les enfants.

Elles peuvent aussi rationaliser la séparation, pour trouver une explication rationnelle au fait qu'elles vivent loin de leurs enfants.

Des nouvelles formes de communication ont été élaborées pour réduire la distance et pouvoir exercer à distance la parentalité. L'utilisation de skype, par exemple, permet à un parent de prendre des décisions qui concernent la vie quotidienne de l'enfant. La question est de savoir si l'enfant ressent ainsi la présence de la mère à travers la barrière de l'ordinateur.

Un autre élément à prendre en compte est le fait que ces femmes travaillent souvent auprès d'autres familles (aidants familiaux). Ce travail peut alors provoquer des états de stress émotionnel supplémentaire et des attentes irréalisables, de la dépression et un sens d'inaptitude.

Pour conclure, il ne faut pas oublier les problèmes dans la gestion des relations de couple. C'est sur les femmes que la responsabilité des enfants revient et même les mères transnationales doivent trouver un équilibre entre le travail rémunéré et le travail pour la famille.

Les conséquences pour les enfants restés dans le pays d'origine

Une première conséquence concerne la difficulté à trouver un repère familial certain. Dans les cultures plus patriarcales, le père n'a pas le rôle d'autorité que la mère peut avoir. Cela peut entraîner un manque de moyens psychosociaux pour développer les ressources que les enfants possèdent, même s'ils ont davantage de ressources économiques.

Une autre conséquence est la création de **stéréotypes sur les enfants** de parents migrants. Ils sont considérés par la société comme des enfants abandonnés.

La stigmatisation concerne également les mères migrantes. La société et même la famille élargie ne les voient pas comme des bonnes mères, car elles ont « abandonné » leurs enfants, même si le fait de migrer a été un choix de la famille.

Les enfants ont une tendance à des sentiments dépressifs, même s'il ne s'agit pas de psychopathologies, et ces sentiments sont liés au fait que les enfants souffrent de solitude et se sentent abandonnés. Comme conséquence, les études ont mis en évidence le fait que, notamment dans les pays asiatiques, les enfants de parents migrés ont davantage de comportements à risques, par rapport aux enfants dont les parents sont avec eux.

En effet, ces enfants ont des ressources financières plus importantes que les autres et ne peuvent pas compter sur le soutien direct de leurs parents donc ils peuvent être amenés à mal utiliser cet argent.

En conclusion

La famille transnationale est soumise aux « ordres » et aux prescriptions des différentes cultures migratoires qui en influencent l'histoire et la composition. **Il n'existe pas un modèle unique et universel de la famille transnationale**, mais les différents modèles dépendent des cultures d'origine.

Jusqu'aux années 80 - début 90, le modèle de la migration était celui de **l'assimilation** : l'étranger arrivait dans le pays de destination et il assimilait la culture de ce pays. Ce modèle se basait sur l'ethnocentrisme, qui implique que le pays de destination considère sa culture comme étant la meilleure et demande ainsi à l'étranger de l'assimiler.

Dans le cas de la famille transnationale, ce modèle ne fonctionne plus ; nous parlons plutôt d'une **acculturation**, c'est-à-dire une prise en compte et un mélange des deux cultures qui génèrent une nouvelle culture.

Jusqu'à il y a quelques années, on pensait que l'immigration avait des impacts uniquement sur le pays de destination, mais avec la famille transnationale, nous voyons que l'impact est aussi visible tant sur les pays de destination que d'origine.

A titre d'exemple nous pouvons prendre le rôle de la femme dans les pays du Magreb.

Ces femmes sont arrivées dans les pays de destination dans le cadre de regroupements familiaux, elles se sont confrontées à un modèle de genres différent. Cela a eu comme conséquence un début de changement dans le rapport de genres également dans les pays d'origine. Parallèlement, les rôles peuvent s'inverser lorsque le mari ne trouve pas de travail et que la femme en a un, il prend donc la place de la femme dans l'éducation des enfants, ceci est visible par exemple en Italie où à la sortie des écoles, il y a de plus en plus de pères étrangers. Cela a des répercussions aussi sur les pays d'origine.

Pour comprendre les migrations aujourd'hui, nous ne pouvons plus les étudier en prenant en compte seulement un pays mais il faut avoir un regard international qui prend en compte tous les pays concernés par la migration.

Nous allons de plus en plus vers des familles transnationales et il y aura de moins en moins de familles migrantes. Peut-être que pour sauver les familles, il faudrait revoir les critères du regroupement familial (comme par exemple le nombre de fois où l'enfant a vu les parents, vie du couple) mais cela touche à la question de la vie privée.

Intégration et interculturalité : la médiation interculturelle

Roxana BOLDOR, formatrice, Institut d'Enseignement Supérieur de Travail Social, Nice

Tout au long du travail que j'ai mené avec les personnes migrantes et/ou victimes de la traite, j'ai travaillé avec des médiateurs et j'étais moi-même médiatrice, ce qui m'a amenée à me poser des questions sur la médiation interculturelle : comment et quand s'en servir ? Quelle est la place du médiateur ? Jusqu'où va son champ d'intervention ?

Ce qui me semble intéressant de noter, c'est que lorsque j'ai cherché à définir la médiation culturelle, les réponses obtenues étaient formulées par la négative ; c'est-à-dire : les médiateurs ne sont pas des travailleurs sociaux, ils ne sont pas interprètes...

Pour définir la médiation culturelle, j'ai donc choisi de chercher les définitions des mots qui la composent : culture et médiation.

Culture et cultures

Au 13^{ème} siècle, par culture on entendait **la culture des champs** : en effet le terme provient du mot latin « cultura » : action de cultiver dans l'agriculture. Depuis, la culture est liée aux connaissances, aux traditions, coutumes et savoir-faire propres à un groupe humain.

Le terme culture a acquis une nouvelle signification lorsque les gens ont voulu parler de leur culture par rapport aux « sauvages » d'autres villages ou d'autres pays. La culture a été ainsi mise en lien avec tout ce qui est différent par rapport à d'autres groupes humains, tout ce qu'on ne connaît pas.

Une définition intéressante apparaît en 1871 et considère la culture comme **l'expression de la diversité des sociétés** : *la culture est « ensemble complexe incluant les savoirs, les croyances, les arts, la morale, les lois, les coutumes, et les autres capacités et habitudes acquises par l'Homme en tant que membre de la société » (Tylor 1871).*

Certaines approches montrent que la culture n'est pas innée mais construite par l'éducation.

D'après des études d'anthropologie, il existe une corrélation entre **le modèle culturel et la forme linguistique**. Le langage devient une condition de la culture. Quand nous travaillons avec un public étranger, nous nous rendons compte que s'il n'y a pas ce langage commun, il n'y a pas de transmission de culture non plus.

C'est le cas également des enfants en bas âge qui ne maîtrisent pas encore le langage. Nous pouvons voir qu'il leur faut du temps pour acquérir les habitudes et pour comprendre ce que leur disent leurs parents.

Les chercheurs ont ensuite découvert que la culture se transmet par la « **socialisation primaire** », qui correspond à ce qu'on a appris au sein de sa propre famille, dans le milieu d'origine, à l'école primaire... Cependant ce modèle a changé lorsqu'on a découvert que la culture peut être modelée au fil du temps. Les études sur l'acculturation ont ainsi montré qu'il existe aussi un modèle de « **socialisation secondaire** ». La culture d'une personne peut changer et les différents modèles (patterns) culturels initiaux changent aussi. Aujourd'hui, nous avons des exemples de ces

changements : comme le rôle de la femme dans les pays d'origine change en fonction des influences du rôle de la femme dans le pays de destination.

Ces idées engendrent une réflexion quant à l'appartenance culturelle des individus et surtout quant aux critères qui nous permettent de constater les différences entre les individus et les groupes. « *Une même collection d'individus pourvu qu'elle soit objectivement donnée dans le temps et dans l'espace relève simultanément de plusieurs systèmes de cultures universelles continentales nationales provinciales locales etc. et familiales, professionnelles, confessionnelles politiques etc (Lévi-Strauss 1958).* Le fait que la culture ne soit pas unique, mais qu'elle soit plutôt influencée par différents facteurs, implique que nous ne pouvons pas parler d'une « culture pure ». Quand nous évoquons le mot culture, nous évoquons une réalité métissée, un ensemble dynamique d'éléments créés par l'homme et qui se mêlent les uns aux autres.

Quand on parle de la culture d'une personne, on pense à la culture de son pays mais pas seulement, car chaque personne a sa propre culture, issue du milieu familial, de la région d'origine, de son histoire, de son parcours.

L'influence du milieu dans lequel on évolue, peut être repérée aussi quand on se présente : par exemple si je dis que je suis assistante sociale, je fais une déclaration de culture, car j'indique que j'appartiens à un corps de métier. Dans la rencontre avec une assistante sociale d'un autre pays, par exemple une assistante sociale nigériane, nous aurons un champ d'appartenance commun et peut-être j'aurai plus des éléments en commun avec elle qu'avec quelqu'un qui est originaire de mon pays mais qui a un parcours professionnel différent.

Les faits culturels ne sont ni des faits « réels » ni des faits objectivables. Ils sont toujours produits par des individus ou des groupes. Ils permettent « un jeu » dans lesquels les individus et les groupes peuvent trouver un espace de liberté... dans lequel ils se définissent et élaborent des stratégies face à « l'altérité ».

L'individu n'est pas soumis à la culture, car il a toujours une liberté de mouvement et de choix dans la culture. En disant ça, je ne veux pas du tout minimiser l'importance de la culture pour les individus, ni les contraintes imposées par la culture ; je souhaite seulement relativiser les appartenances culturelles d'une personne. Ces éléments peuvent changer si le mode de vie de la personne change, si les interactions des cette personnes aux autres changent. Mais cela n'implique pas une obligation de changement.

Cette introduction sur la culture nous amène à aborder le thème de la **rencontre interculturelle**.

Quand deux personnes de deux cultures différentes se rencontrent pour la première fois, et qu'elles se trouvent donc confrontées à quelque chose qu'elles ne connaissent pas, la première réaction est celle de rapporter la culture de l'autre à notre modèle à nous (qui est généralement lié à des stéréotypes).

Dans cette rencontre il y aura, à un moment donné, la prise de conscience d'un décalage, d'un écart entre les stéréotypes que je pouvais au préalable avoir sur la personne et ce que la personne me renvoie en réalité.

Dans un premier temps **les stéréotypes** nous aident à comprendre le monde. Pour faire face aux limites de nos ressources cérébrales, on analyse le monde par rapport à ce que nous connaissons déjà du monde et très souvent, ces représentations correspondent à des stéréotypes.

Dans la rencontre interculturelle, pour qu'elle existe vraiment, il est essentiel de faire un travail sur nos propres modèles culturels. Par la suite, à travers ce travail, il sera possible de repérer les différences de l'autre.

Médiation

*L'action de mettre en relation, par un tiers appelé **médiateur**, deux personnes physiques ou morales, appelées **médiées**, sur la base de règles et de moyens librement acceptés par elles, en vue soit de la prévention d'un différend ou de sa résolution, soit de l'établissement ou du rétablissement d'une relation sociale. (De Briant, Palau, 1999)*

Le modèle du tiers médiateur est très important car généralement sans tiers il n'y a pas de médiation.

En fonction des objectifs recherchés, nous pouvons identifier différents types de médiation :

- ✓ La médiation créatrice : tisser des liens. Par exemple avec des demandeurs d'asile primo arrivants.
- ✓ La médiation rénovatrice : améliorer les liens. C'est par exemple la médiation qui se fait dans les « quartiers » pour améliorer les liens entre différents groupes sociaux.
- ✓ La médiation préventive : devancer un conflit.
- ✓ La médiation curative : trouver une solution à un conflit. Dans ce cas, il est important de différencier la médiation de la négociation et de la résolution des conflits. La médiation n'implique pas du tout l'extinction des conflits. La médiation est utilisée pour créer quelque chose de nouveau et défend le sens de la complexité. Les conflits peuvent avoir une valeur positive ou alors, par la compréhension de l'autre, peut-être que le conflit n'aura plus de place.

Des étapes à construire

Les étapes de la médiation sont celles que nous retrouvons aussi en travail social :

- ✓ Une rencontre : pour poser un cadre
- ✓ Un récit : l'expression des points de vue
- ✓ Une discussion : ce que chacun entend et comprend
- ✓ Conclusion : un accord ou acte de l'échec de la médiation

Une médiation est faite pour que les deux parties puissent s'entendre sans le médiateur, de ce fait, la médiation ne doit pas être éternelle et la dernière étape acquiert toute son importance.

Quelques questions à se poser :

quand faut-il médier ? quand est-ce qu'on a besoin d'un tiers pour régler les conflits ou pour comprendre les différences de cultures ?

Qui sont les médiateurs ? Ils sont souvent de la même origine que le public reçu. Mais on peut se poser la question de la neutralité, car le médiateur appartient au même groupe.

Quelles limites, quels domaines ? La médiation est utilisée partout, avec l'employeur, dans les quartiers, à la télé... dans les transports en commun. Jusqu'où peut-on aller avec la médiation ? Jusqu'à quel point ne sommes-nous pas en mesure de parler avec l'autre sans la présence d'un tiers ? En acceptant que la médiation soit partout, on accepte aussi que la société n'arrive pas à favoriser l'intégration.

Ni travailleurs sociaux, ni interprètes ou traducteurs : « le rôle de médiation interculturelle »

J'ai ainsi adressé ces questions à des médiateurs et les éléments dégagés d'analyses de leurs réponses sont très intéressants.

La médiation interculturelle « traduit de manière bilatérale des représentations culturelles, des valeurs et des normes d'une société » m'a dit une médiatrice. Comment peut-on traduire les normes et les valeurs d'une société ? Plusieurs médiateurs interviewés ont développé ce qu'on appelle des compétences interculturelles, c'est-à-dire qu'ils ont acquis des compétences sur le vécu et la compréhension **des deux cultures**.

Pour expliquer le processus qui permet de traduire les codes des deux cultures, nous pouvons nous appuyer sur des concepts de la psychologie cognitive¹.

En effet, nous pouvons nous arrêter sur le « modèle de la rationalité limitée » : chaque organisme humain vit dans un environnement complexe, mais **l'appareil de perception n'admet pas le traitement de toute cette information**, la raison est limitée et fonctionnera sur une base informationnelle limitée. Dans la relation avec les autres, la réponse que nous allons choisir ne sera pas forcément la meilleure car nous n'aurons pas le temps de tester toutes les hypothèses et les réponses possibles. Celle qu'on trouve le plus rapidement sera la plus « adaptative » dans un sens économique. Ce que les **médiateurs interculturels apportent, c'est une explication supplémentaire, une piste de réponses**, cette possibilité de créer des liens supplémentaires, des approches différentes du même phénomène et pouvoir prendre des décisions sur idées communes.

Une autre explication sur l'utilité des compétences interculturelles pour la relation d'aide se fonde sur la **notion d'interface entre nous et le monde extérieur**. Ces interfaces sont nos organes de sens, qui nous permettent de saisir le monde mais pas toute sa complexité. Nous allons donc choisir certains aspects du monde que nous arrivons à décoder. Le médiateur interculturel pourra nous aider à capter des signes et symboles que nous ne percevons pas. Cela permet d'élargir notre capacité de perception et trouver des nouvelles approches.

La médiation permet également **d'augmenter l'autonomie du système dans lequel nous vivons**. Par l'autonomie on comprend la gamme des réponses dont dispose un système face aux sollicitations de son environnement. **Plus cette gamme de réponses est variée et hétérogène, plus ce système sera capable de performances plus grandes du point de vue de ses possibilités de régulation**, il sera de ce fait plus autonome par rapport à des perturbations aléatoires de l'environnement.

Les capacités personnelles des médiateurs leur permettent de se rapporter **à des systèmes culturels différents**. De plus, cette capacité ne va pas se limiter à la population avec laquelle ils ont l'habitude de travailler, elle s'étend à d'autres publics.

¹ DEMAILLY André, « Des concepts pour la médiation interculturelle », *Cahiers de sociologie économique et culturelle*, 1999, n° 32, pp. 17-23

D'après les médiateurs interviewés, quand ils ont commencé leur travail au sein de leur établissement, la plupart d'entre eux n'ont pas été formés, mais ont acquis une culture professionnelle par leur expérience sur le terrain.

Cette culture professionnelle contribue aussi à élargir leurs capacités professionnelles et leurs champs d'intervention. Par conséquent, les médiateurs ne se limitent pas seulement à se servir de la maîtrise des codes culturels des deux cultures (du pays d'origine et de destination), mais ils se créent une culture professionnelle du travail social.

Un autre élément que je trouve intéressant, notamment dans les services où le public est constitué de primo-arrivants, est le fait que l'intervention se « **co-construit** » **en relation avec les travailleurs sociaux, les médiateurs et les usagers.**

Dans ce travail triangulaire, on peut observer un **apprentissage réciproque** qui se fait au fur et à mesure. En effet, les travailleurs sociaux interagissent avec les médiateurs et les bénéficiaires, et à force de travailler avec les médiateurs, ils apprennent les codes culturels de la communauté d'origine des bénéficiaires et développent leurs capacités de perception qui leur permettent de traiter le problème même sans l'aide du médiateur.

Parallèlement, dans ce travail triangulaire, les médiateurs vont acquérir les compétences du travailleur social. C'est ainsi que certains médiateurs ont souhaité passer des VAE pour obtenir le diplôme d'éducateur ou assistant de service social.

Le travail triangulaire, entre bénéficiaires, travailleur social et médiateur interculturel, se caractérise par une construction collective, où chacun apprend de l'autre, sans oublier pour autant ses propres spécificités.

La spécificité des médiateurs ressort aussi dans l'**expérience de la migration**. L'expérience de la migration leur donne la capacité de comprendre ce que c'est la migration et l'intégration, car ils ont vécu eux-mêmes l'expérience du dépaysement, la recherche de nouveaux repères... même si le parcours migratoire est différent. Ainsi les médiateurs peuvent devenir un modèle identificatoire pour les bénéficiaires.

Trouver les mots

La capacité linguistique fait aussi partie des compétences du médiateur. Cette capacité peut être développée par les travailleurs sociaux grâce à l'expérience et le travail continu avec un public étranger.

C'est la capacité à trouver les bons mots, des mots qui sont compréhensibles par les usagers.

Les médiateurs savent donc adapter leur langage en fonction de la personne qui est en face d'eux et savent le traduire dans la culture de l'autre. Par exemple, lorsqu'un médiateur explique à une personne étrangère ce que c'est la CAF, il y a tout un univers à traduire. Et parallèlement, lorsque la médiatrice explique aux travailleurs sociaux ce que c'est la noix de cola, ce n'est pas juste la traduction mais c'est un univers qui est expliqué pour comprendre également pourquoi la noix de cola est utilisée.

Les médiateurs arrivent à adapter leur capacité linguistique non seulement en fonction de la culture, mais aussi en fonction du niveau d'éducation de l'autre, de l'origine sociale de la personne, de l'origine régionale...

En conclusion, je souhaite souligner le fait que la médiation est une adaptation permanente aux mondes pour lesquels elle sert de passerelles et que « *Ne relèvent pas de l'interculturalité uniquement les différences liées à l'appartenance ethnique ou nationale, mais également toutes les situations de divergence dans les univers de significations* » (PLIVARD, 2010)

Accueil et intégration en France, d'après les résultats du projet FIIT

Federica MARENCO, Coordinatrice, Dispositif National Ac.Sé

L'accueil et l'intégration en France des personnes migrantes victimes de traite, à partir des éléments d'analyse dégagés des entretiens menés dans le cadre du projet européen F.I.I.T., avec des travailleurs sociaux du Dispositif National Ac.Sé et des personnes migrantes victimes de traite des êtres humains.

Le projet FIIT, coordonné par le bureau de l'OIM à Paris vise à évaluer les besoins spécifiques des victimes de la traite dans le domaine de l'intégration et identifier les bonnes pratiques et les lacunes de chaque pays partenaire du projet en matière d'intégration. Les pays partenaires du projet sont : la France, l'Italie, le Royaume-Uni et la Hongrie.

Le projet a pour objectifs spécifiques d'évaluer le degré d'intégration des personnes étrangères victimes de traite des êtres humains et la qualité et l'efficacité des programmes d'assistance et protection.

On parle ici d'«*intégration*», car le projet FIIT a été présenté dans le cadre d'un programme européen, qui soutient les actions favorisant l'intégration des personnes étrangères en situation de vulnérabilité en Europe. Cependant, l'idée du projet est plutôt d'évaluer les programmes d'aide pour les victimes, de savoir comment les droits des victimes sont pris en compte et comment on peut améliorer l'aide apportée.

Méthodologie d'enquête

Pour mener cette enquête, nous avons interviewé 13 professionnels, travaillant dans quatre associations spécialisées et cinq centres d'hébergement, ont participé à l'enquête. Toutes les neuf structures sont partenaires du Dispositif National Ac.Sé et sont basées dans les villes de Paris, Troyes, Nancy, Caen, Charleville-Mézières et Nice. Les entretiens ont été menés soit par les représentantes de l'OIM Paris, soit par la coordination Ac.Sé. Les entretiens ont été menés à l'aide du questionnaire élaboré à cet effet par les partenaires du projet FIIT. Le questionnaire porte sur la définition d'intégration, sur les connaissances du phénomène de la traite des êtres humains de chaque professionnel interviewé et sur son point de vue concernant les mesures de prise en charge favorisant cette intégration. Un focus sur les mesures d'aide au retour volontaire est également prévu.

Parallèlement, 23 personnes victimes de traite des êtres humains, prises en charge dans neuf villes différentes, ayant intégré un parcours d'inclusion depuis plus de six mois, ont accepté d'être interviewées, soit par la coordination Ac.Sé, soit par des travailleurs sociaux des structures partenaires du Dispositif National Ac.Sé. Afin d'assurer une certaine objectivité, les travailleurs sociaux qui ont mené les entretiens n'étaient pas les référents sociaux des personnes et avaient été préalablement informés par les chargées du projet sur la manière dont il fallait mener les entrevues. Tous ont utilisé un questionnaire élaboré par les partenaires du projet FIIT, qui comporte des questions ouvertes concernant l'expérience de l'intégration en France et des échelles d'évaluation du niveau de satisfaction par rapport à l'intégration et les différents services proposés. Ces échelles

proposent une notation entre un et dix (dix représentant le niveau maximum de satisfaction). Les entretiens ont duré en moyenne 35 minutes.

Les personnes interrogées sont toutes des femmes, à l'exception d'une personne transgenre. Elles sont pour la plupart célibataires (74%) et sont originaires de 12 pays différents. Concrètement, l'échantillon se compose d'une personne par pays pour la Bulgarie, le Cameroun, le Kenya, Madagascar, le Mali, le Pérou, la Roumanie, la Russie et la Guinée (Conakry). Deux personnes originaires d'Albanie, trois du Maroc et neuf du Nigeria complètent l'échantillon. Le Nigeria est le pays le plus représenté dans cet échantillon, à l'image de la situation rencontrée sur le terrain et au niveau des demandes d'orientation vers le dispositif National Ac.Sé.

La quasi-totalité des personnes ayant accepté de participer à l'enquête sont âgées de 20 à 30 ans, la moyenne d'âge est à 26 ans.

Douze personnes ont été victimes de traite aux fins d'exploitation par la prostitution, 8 victimes d'esclavage domestique, dont une qui a également été forcée à se prostituer par ses employeurs. Trois personnes victimes de traite n'ont pas souhaité préciser au professionnel qui a mené l'entretien la nature de l'exploitation. La période d'exploitation varie entre 6 mois et 11 ans ; la plupart des personnes ont été exploitées pendant une période inférieure ou égale à deux ans ; deux personnes ont été exploitées pendant 10 ans ou plus. Les périodes d'exploitation sont généralement plus longues pour les victimes d'esclavage domestique.

Concernant la situation administrative des personnes interviewées, seules deux d'entre elles ont obtenu une carte de résident au titre de l'art. L 316-1 du CESEDA (suite au dépôt de plainte et à la condamnation définitive des exploiteurs). Trois personnes ont un statut administratif qui ne leur donne pas accès au marché du travail.

Nous observons que le statut administratif des personnes victimes d'esclavage domestique ayant participé à l'étude est plus précaire que les autres personnes, en dépit du fait que la loi prévoit un traitement égal pour toute victime ayant porté plainte ou coopéré dans une procédure judiciaire.

Sur les 23 personnes victimes, seules 3 ont fait les entretiens en anglais, ce qui est un point positif car après 6 mois de prise en charge, 20 sont en capacité de communiquer en français, grâce aux cours de français mis en place, ce qui permet aussi de mieux comprendre la culture de l'autre. Les femmes nigérianes ont apprécié le fait de pouvoir parler en anglais, justement dans cet échange de langue mais aussi de culture.

Les entretiens avec les professionnels ont permis d'échanger sur ce que c'est l'intégration en général et l'intégration pour les personnes victimes de TEH en particulier et de recueillir leur point de vue sur les mesures de prise en charge et accompagnement.

Parallèlement, les questions posées aux personnes victimes portaient sur l'aide et l'accompagnement dont elles ont bénéficié (les points forts et les points faibles) et sur leurs ressentis tout au long de la prise en charge.

D'après les professionnels interviewés, l'intégration en France passe par la capacité d'accueil de la société vis-à-vis de la personne, par un sentiment de sécurité et de bien-être que la personne ressent là où elle a choisi de vivre, et par l'acquisition d'une autonomie individuelle. L'un des professionnels interrogés précise « *L'intégration c'est se sentir libre et en sécurité dans le pays dans lequel on vit. C'est aussi se sentir bien et respecté* ».

Certains partenaires précisent qu'ils ne peuvent pas parler d'intégration si la personne est sans papier.

En effet, **les papiers** représentent l'aboutissement du projet migratoire des personnes, mais ils sont considérés aussi comme le dernier échelon de l'intégration car ils permettent l'accès aux formations et au marché du travail. Avec les papiers, les victimes acquièrent une existante sociale administrative, et légale, ainsi que la reconnaissance de leur statut en tant que victimes.

C'est justement le fait d'être reconnue en tant que victime et de pouvoir accéder à des mesures d'assistance et à des droits, qui permet à la personne de passer à autre chose et de ne pas rester dans ce statut de victime.

L'intégration est considérée par les travailleurs sociaux interviewés **comme un processus** : les services et les mesure d'aide et d'accompagnement, les dispositions de loi protégeant les victimes de la traite sont à faire appliquer car les personnes sont victimes et de ce fait elles doivent pouvoir en bénéficier. Il est cependant à noter que ces mesures ne sont pas appliquées de manière égalitaire et harmonisée.

Les mesures d'assistance en France

A la différence de certains pays européens, notamment ceux qui ont participé au projet FIIT, il n'existe pas de programme standardisé. D'après les professionnels interviewés, ceci permet de prendre en compte la personne dans son individualité et de s'adapter à elle et à ses besoins. Il est important de mettre en place des actions à partir des besoins individuels de la personne et de ses capacités. De ce fait, l'intégration est comme un processus qui est rendu possible par les actions, les services proposés à la personne.

Protection (et intégration ?) sous condition

Néanmoins, au vu du parcours des personnes et aussi à la lumière des entretiens réalisés avec les victimes, il est essentiel de savoir si l'intégration est effective seulement lorsque tout le processus est complété. Est-ce qu'une personne victime de traite est véritablement intégrée en France lorsqu'elle a obtenu réparation et a des papiers et un travail ?

D'après les résultats des entretiens avec les personnes victimes, il en ressort que l'intégration se fait par différents niveaux :

- ✓ au sein des associations ou des C.H.R.S spécialisées,
- ✓ par rapport à la société française,
- ✓ au niveau des services et des aides des droits communs,
- ✓ avec les services publics.

Association et C.H.R.S

Les associations et les lieux d'hébergement, (je parle ici essentiellement des partenaires Ac.Sé) représentent une 1^{er} instance d'intégration en France.

Certaines personnes interviewées disent qu'au sein de ces instances protégées, elles commencent à retisser des liens qui les sécurisent car ils sont basés sur le respect et le non-jugement. Les associations ou centres d'hébergement leur expliquent comment ça se passe à l' « extérieur », comment fonctionne la société française. Le lien est personnel, c'est une relation qui s'établit avec les travailleurs sociaux, mais aussi avec les différents professionnels, de la secrétaire à la direction **rice** en passant par la cuisinière.

Rôle de médiation

Les personnes interviewées apprécient le rôle de médiation des associations spécialisées et des centres d'hébergement. Cette médiation se traduit notamment par :

- ✓ l'accompagnement physique vers les services de droit commun,
- ✓ l'explication du fonctionnement du système français,
- ✓ l'échange sur les cultures et les habitudes (France et pays d'origine).
- ✓ La possibilité de choisir le rythme de ce que la personne souhaite ou non de faire. L'aide reste une proposition, que la personne choisit d'accepter ou non.

Les services d'accompagnement sont d'autant plus valorisés par les personnes victimes, quand les travailleurs sociaux sont chaleureux et parlent leur langue. Les assistantes sociales font aussi le lien avec le pays d'accueil, expliquent les codes culturels et aident les personnes à se reconstruire.

Si l'intégration au sein de ces instances protégées semble être aisée, les personnes interviewées soulignent les difficultés à faire valoir leurs droits. Il en découle des sentiments de lutte permanente et d'attente pour pouvoir recouvrer leurs droits, ainsi qu'un sentiment de lutte pour obtenir ces droits.

A l'« extérieur » ce n'est pas facile...

D'après les entretiens, il semble que les personnes peuvent continuer à se sentir stigmatisées, du fait des traumatismes subis, du manque de confiance envers les autres... Un élément de peur et une source de stress pour toutes les personnes interviewées sont représentés par la préfecture. Le passage à la préfecture pour la régularisation de la situation administrative est pour toutes une étape difficile.

L'intégration dans la société

Les personnes ont tendance aussi à rester dans le cocon protecteur du CHRS ou de l'association car la société n'est pas ressentie comme accueillante : discrimination, racisme, peur d'être stigmatisées. Ce sentiment de protection et de sécurité ne doit pas freiner le processus d'intégration dans la société.

Le travail est vu comme une étape finale pour se sentir intégrée, mais peu d'entre elles travaillent.

Les limites de l'aide sous contrainte : une personne interviewée n'a pas obtenu la protection subsidiaire et ne peut pas prétendre à un autre titre de séjour du fait qu'elle n'a pas déposé plainte contre le réseau d'exploitation. Elle ne se sent donc pas intégrée et ne peut pas bénéficier des aides prévues pour les personnes victimes de traite.

L'intégralité de l'étude menée dans le cadre du projet FIIT sera très prochainement disponible et accessible sur le site www.acse-alc.org.